

28 Mar 2024 -12:07

Avertissement concernant les comprimés d'ivermectine falsifiés vendus via les réseaux sociaux

L'AFMPS et Sciensano mettent en garde contre la consommation de comprimés d'ivermectine falsifiés qui sont utilisés en automédication depuis la crise du coronavirus pour lutter contre la COVID-19. Une étude a révélé que les comprimés d'ivermectine falsifiés étaient systématiquement sous-dosés ou gravement contaminés par des bactéries. En 2021, 12 529 comprimés d'ivermectine falsifiés provenant de colis postaux ont été saisis. Jusqu'à aujourd'hui, ces comprimés sont régulièrement trouvés dans des colis postaux.

L'ivermectine est un agent antiparasitaire utilisé pour traiter notamment la gale. Depuis le début de la crise du coronavirus, l'ivermectine est supposée être efficace contre la COVID-19. Bien que le public ait été mis en garde par plusieurs autorités sanitaires contre l'utilisation illicite de ce médicament en dehors des essais cliniques, il a été largement utilisé fin 2020 et en 2021. Il est également présenté comme médicament bon marché sur les réseaux sociaux. Or il n'y a aucune preuve clinique pour souligner son efficacité dans la lutte contre la COVID-19. La littérature scientifique fait état d'effets indésirables graves tels que hypotension, de la confusion et des hallucinations. Dans certains cas, cela peut conduire au coma ou au décès.

Des quantités considérables de comprimés d'ivermectine falsifiés ont été interceptées ces trois dernières années en Belgique. En 2021, un total de 12 529 saisies ont été effectuées sur des colis postaux. Des quantités considérables ont également été saisies en 2022 (5 772 unités) et en 2023 (5 129 unités).

Les saisies de comprimés falsifiés ont été analysées par Sciensano et présenteraient de sérieux problèmes de qualité :

- la majorité des comprimés (65 %) était systématiquement sous-dosée, ce qui signifie qu'ils contenaient trop peu d'ingrédients pharmaceutiques actifs ;
- un nombre considérable de comprimés (46 %) était gravement contaminé par des bactéries et quelques échantillons étaient même contaminés par des bactéries susceptibles d'entraîner des maladies gastro-intestinales en cas de prise orale.

Outre les risques directs liés à l'automédication et à la prise d'un tel produit, l'utilisation et l'administration de doses inappropriées d'ivermectine peuvent également entraîner une résistance aux parasites. Cela peut avoir des conséquences néfastes sur la santé publique, d'autant plus que le nombre d'ingrédients pharmaceutiques actifs nouvellement développés pour lutter en toute sécurité contre les parasites est assez limité.

L'AFMPS et Sciensano recommandent de ne plus utiliser de comprimés d'ivermectine illicites car il n'y a aucune garantie en termes de sécurité, de qualité et d'efficacité. Ces médicaments illicites sont surtout vendus via des boutiques en ligne étrangères ou des plateformes de vente en ligne.

Consultez votre médecin généraliste pour tout avis médical et adressez-vous uniquement à votre pharmacien pour tout achat de médicaments. Les pharmacies qui vendent des médicaments en ligne doivent inclure sur chaque page de leur site web le logo européen des pharmacies sur internet. Un clic sur

ce logo conduit les visiteurs du site web à [la liste des pharmacies sur internet notifiées auprès de l'AFMPS.](#)

Un doute à propos d'un site ou d'un médicament ? Parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien et avertissez l'AFMPS.

Plus d'informations

division Communication - comm@afmps.be

Si vous souhaitez être tenu au courant des communiqués de presse de l'AFMPS ainsi que du matériel de communication en lien avec ces communiqués, envoyez un e-mail à comm@afmps.be.

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé
(AFMPS)
Avenue Galilée, 5/03
1210 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 528 40 00
<http://www.afmps.be>

Ann Eeckhout
Porte-parole de l'Agence fédérale des
médicaments et des produits de santé
(AFMPS)
+32 2 528 40 12
+32 495 23 71 69
ann.eeckhout@afmps-fagg.be